

PROGRAMME New Settings
(Arts de la scène & Arts plastiques)

RÈGLEMENT

Vous soumettez aujourd'hui un dossier à la Fondation d'entreprise Hermès dans le cadre de son programme New Settings.

Le programme **New Settings** accompagne des spectacles hybrides qui se nourrissent d'un dialogue fort avec les arts plastiques, visuels et/ou numériques. Les productions soutenues croisent les écritures et les modes opératoires, en plus que de créer une relation innovante au public. De plus, elles témoignent souvent de modes de productions renouvelés, dans le cadre d'une relation originale au plateau, aux objets, au son et aux corps.

Tout en conservant une exigence artistique forte, la Fondation d'entreprise Hermès est à l'écoute des besoins des artistes, dans une totale ouverture envers des formes inédites de spectacle.

Les projets sélectionnés recevront une aide à la production. Par la suite, la Fondation d'entreprise Hermès proposera aux artistes concernés des dates de représentation à l'automne 2019, à Paris ou en région parisienne, en collaboration avec des institutions culturelles complices.

Enfin, la Fondation d'entreprise Hermès a noué un partenariat avec le French Institute / Alliance française afin de présenter certains spectacles labellisés New Settings dans le cadre du festival Crossing the Line à New York.

Votre dossier doit impérativement remplir les critères de sélection suivants :

- La dimension plastique du projet scénique doit être prépondérante.
Pour ce faire, le projet peut être :
 - Le résultat d'un travail de création partagé entre un ou plusieurs artistes de la scène et un ou plusieurs plasticiens (dans le cadre d'une collaboration inédite).
 - Une œuvre signée par un artiste de la scène ou un artiste plasticien, à condition que le ou les auteurs engagent soit :
 - * un travail mêlant les arts de la scène et les arts plastiques,
 - * un travail plastique sur scène,
 - * un travail scénique incluant une problématique plastique.

- Le ou les auteurs peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.
- Le projet doit proposer de nouveaux modes opératoires dans le processus de création de l'œuvre et/ou dans la relation au public.
- Le projet doit être conçu pour un public d'au moins 100 personnes.
- La première de la création doit être prévue entre les mois de janvier et de décembre 2019.
- Ne sont pas éligibles les propositions performatives créées pour des espaces d'exposition.

Votre dossier doit comporter les informations et les pièces suivantes :

- Le dossier de présentation de la création.
- Une présentation de(s) équipe(s) artistique(s).
- Le budget de la production (charges et produits).
- Le coût plateau pour 2 à 5 représentations (détaillé).
- La ou les lettre(s) d'engagement du ou des partenaire(s) confirmé(s).
- Le plan de tournée (dates confirmées et perspectives).
- Une vidéo des deux dernières créations des artistes de la scène.
- Un dossier de présentation des projets antérieurs pour les plasticiens.

Conditions d'envoi :

Les dossiers devront comporter chacun des éléments nécessaires à la candidatures, compilés dans l'ordre indiqué ci-dessus en un seul fichier PDF.

Nous vous remercions de charger votre fichier PDF, comportant toutes les pièces demandées, dans les champs dédiés à cet usage au sein de l'espace de candidature, à l'adresse suivante : <https://www.fondationentreprisehermes.org/fr/candidatures>

Les fichiers vidéo seront acceptés, il est néanmoins conseillé de nous transmettre des liens vidéo. Il est recommandé aux candidats d'éviter de déposer un dossier excédant 32 Mo.

La date d'envoi limite des dossiers est le 1er juillet 2018 à 12h.

Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de transmission électronique afin de s'assurer de l'arrivée de leur dossier avant la date et l'heure limites.

La Fondation ne pourra être tenue responsable dans le cas du retard pris par un candidat dans l'envoi de sa candidature, notamment lorsque ce retard est dû à des problèmes techniques et/ou informatiques.

Calendrier de la 9e édition (2019)

- Du 6 mars au 1er juillet 2018 : dépôt des dossiers.
- Octobre 2018 : annonce des résultats.
- Automne 2018-automne 2019 : accompagnement des projets.
- Septembre-décembre 2019 : présentation des projets soutenus à Paris ou en région parisienne.
- Septembre-octobre 2020 : présentation d'une sélection de projets labellisés New Settings durant le festival Crossing the Line, dans le cadre d'un temps fort consacré au programme New Settings.

Réponses aux questions récurrentes :

- Quelle adresse et quelles coordonnées dois-je indiquer sur le formulaire ?

Nous vous demandons de bien vouloir indiquer les coordonnées de la structure productrice du spectacle pour lequel vous sollicitez notre soutien. La personne référente est au choix l'artiste-auteur, ou bien la personne responsable de la production du projet. Il est important que les adresses postale, mail et coordonnées téléphoniques que vous nous communiquez soient complètes et valides.

- Je suis un jeune artiste et mon travail a été peu produit et montré au public. Puis-je postuler ?

Le programme New Settings accompagne aussi bien des artistes dit « émergents » que des artistes plus confirmés, en France comme à l'international. Nous vous invitons à consulter notre site Internet pour connaître le nom des artistes déjà soutenus lors d'éditions précédentes.

- Dois-je indiquer le montant que je souhaite demander à la Fondation d'entreprise Hermès dans mon budget de production ?

Oui. Dans votre budget de production doivent apparaître toutes les dépenses indues par la réalisation du spectacle (les charges). En regard, doit apparaître votre plan prévisionnel de financement (les produits). Le montant que vous sollicitez auprès de la Fondation d'entreprise Hermès doit être clairement indiqué dans cette seconde partie.

- Le soutien que la Fondation d'entreprise Hermès apporte aux projets New Settings est-il plafonné par projet ?

L'accompagnement de la Fondation d'entreprise Hermès est sur mesure. Chaque projet est ainsi soutenu selon ses besoins et son économie générale, dans le respect des ressources du programme. D'où l'importance de fournir un budget de production détaillé avec, dans les produits, le montant du soutien que vous sollicitez.

- Mon projet ne comporte pas de partenaires parisiens. Puis-je postuler ?

Tout à fait. Si vous n'avez pas de partenaire en région parisienne, la Fondation d'entreprise Hermès s'engage, si vous êtes sélectionné, à vous proposer des dates de représentation à l'automne 2019 en collaboration avec l'un de nos partenaires.

- Est-il nécessaire de réserver la première du spectacle pour New Settings ?

La première des spectacles sélectionnés peut tout à fait avoir lieu chez un autre partenaire du projet, en France ou à l'étranger.

- Si mon projet est sélectionné pour faire partie du programme New Settings, suis-je certain de le présenter à New York ?

Seuls quelques projets labellisés New Settings sont présentés chaque année à New York. Le choix des spectacles présentés dans le cadre du festival Crossing the Line est le fruit d'un dialogue constant entre la Fondation d'entreprise Hermès et le FIAF – French Institute Alliance Française. Il peut par ailleurs concerner des projets soutenus lors d'éditions précédentes.

- Dois-je envoyer des vidéos intégrales ou des extraits suffisent-ils ?

Nous vous encourageons à nous faire parvenir deux versions vidéo lorsque cela est possible : la captation intégrale du spectacle et une bande-annonce. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est plus aisé de s'imprégner du travail d'un artiste quand il est

possible de voir ses œuvres dans leur intégralité. Nous vous recommandons par ailleurs de nous faire parvenir ces vidéos sous forme de liens.

- Comment serais-je tenu au courant de la réponse apportée à ma candidature ?

La Fondation d'entreprise Hermès s'engage à contacter, par téléphone ou par courrier postal, tous les porteurs de projets ayant soumis un projet dans le cadre de l'appel à projets New Settings. Pour cela, il est important que les coordonnées postale, téléphonique et mail que vous indiquez dans le formulaire de candidature en ligne soient complètes et valides. Les réponses à l'appel à projets seront envoyées d'ici à la fin du mois d'octobre 2018.

- Qui puis-je contacter si je n'arrive pas à envoyer mon dossier ?

Si vous avez besoin d'une assistance pour déposer votre dossier dans l'espace candidature du site de la Fondation d'entreprise Hermès, vous pouvez poser votre question à fondation.newsettings@hermes.com. Nous nous efforcerons de répondre à vos questions dans les plus brefs délais. Aucune réponse ne sera apportée au-delà du 1er juillet 2018.